

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 2 JUILLET 2019 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mardi 6 juin 2019 - 19H00. Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité*
- *Désignation du secrétaire de séance : Arlette BERGIER*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
  - *Extension atelier municipal - Marché de travaux*
  - *Lot 01 - VRD - Entreprise BRIES TP - 59 979,25 € HT - 71 975,10 € TTC*
  - *Lot 02 - GROS-CŒUVRE-ENDUITS - Entreprise LUBERON BATIMENT - 58 373,00 € HT*
  - *Lot 03 - CHARPENTE - COUVERTURE - Entreprise Entreprise HELMER - 11 959,00 € HT*
  - *Lot 04 - MENUISERIE ALUMINIUM - Entreprise SERVITEC - 12 601,44 € HT*
  - *Lot 05 - DOUBLAGES-CLOISONS-FAUX PLAFONDS - Entreprise SOLELEC - 9 650,70 € HT*
  - *Lot 06 - MENUISERIES INTERIEURES - Entreprise RIVA - 4 880,00 € HT*
  - *Lot 07 - CARRELAGES - Entreprise ART DES SOLS - 7 517,54 € HT*
  - *Lot 08 - PEINTURE - Entreprise COLOR PLAC - 3 923,76 € HT*
  - *Lot 09 - ELECTRICITE - CLIMATISATION - Entreprise SAET - 15 011,00 € HT*
  - *Lot 10 - PLOMBERIE - Entreprise TOQUEBIOL - 3 435,56 € HT*

*Montant global des offres : 187 331,25 € HT*

**1. Modification de la surtaxe assainissement**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le rapporteur propose une diminution de la surtaxe assainissement à compter du 1<sup>er</sup> août 2019. En effet le Budget du service assainissement étant régulièrement excédentaire il convient d'adapter la tarification de la surtaxe pour un meilleur équilibre.

Les tarifs actuels sont pour la part fixe : 18 €/an et pour la part variable : 0,70 €/m<sup>3</sup>. Le rapporteur propose de passer la part fixe à 15€/an et la part variable à 0,50€/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Pour une facture type de 120m<sup>3</sup>/an, la part communale payée par l'utilisateur passera donc de 102 € à 75 €.

*Adopté à l'unanimité*

**2. Convention groupement de commandes avec LMV Agglomération pour travaux d'aménagement du « Chemin des Guillaumets »**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Afin de mutualiser les travaux à entreprendre au Chemin des Guillaumets, il est proposé de constituer un groupement de commandes afin notamment de définir la part de chacun dans la prise en charge de ces travaux qui concernent une réhabilitation complète du « Chemin des Guillaumets », avec parking, éclairage, espaces verts et aire de covoiturage. Le Département réalisera quant à lui la continuité de la véloroute sur cette portion. Le rapporteur demande au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**3. Convention d'occupation du domaine public pour le Marché d'été**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

L'Association Excalibur Evenements a sollicité la Mairie en vue d'organiser un marché semi-nocturne tous les jeudis de juillet et août sur l'aire de loisirs au pied du vieux village. Après diverses réunions où ont été présentées les modalités d'organisation et où la Commune a précisé ses conditions, il a été établi un projet de convention d'occupation du domaine public. Le Maire demande l'approbation de cette convention et l'autorisation de la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**4. Convention de partenariat « Ecoles Numériques innovantes et ruralité »**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

En vue de percevoir une subvention à hauteur de 50% pour l'acquisition d'équipements numériques à destination des élèves de l'école Arthur Rimbaud, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec l'Académie d'Aix-Marseille. Budget établi : coûts des équipements 4 704 € financés à 50% par la Commune et à 50% par l'Etat

*Adopté à l'unanimité*

**5. Convention d'assistance à la gestion des contrats d'assurance**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Il s'agira de renouveler la convention avec le Cabinet AFC Consultants qui assiste la Commune pour la passation et la gestion de ses contrats d'assurances. Le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**6. Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP)**

*Rapporteur : Alain CAHOUR*

A l'issue de l'enquête publique le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité. Les observations des Personnes Publiques Associées ont été transmises au Bureau d'études et les modifications demandées ont été insérées dans le document final. Il convient désormais d'approuver le RLP dans sa version définitive et en vue de son application. Les principales caractéristiques du RLP sont présentées aux membres du conseil municipal.

*Adopté à l'unanimité*

**7. Convention d'adhésion au programme SEDEL Eau**

*Rapporteur : Alain CAHOUR*

Le rapporteur précise que la Commune adhère déjà au programme SEDEL Energie qui a permis de réaliser des économies non négligeables dans ce domaine. Le Parc du Luberon propose désormais un programme SEDEL pour l'eau qui aura pour but de rechercher des économies dans ce domaine. Cette adhésion représentera un coût supplémentaire de seulement 0,30€/hab. soit une somme annuelle d'environ 580 €. Le rapporteur demande au conseil municipal d'approuver la convention à établir avec le Parc Naturel Régional du Luberon et d'autoriser le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**8. Avis sur le projet de révision du SAGE Calavon - Coulon**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) planifie la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Calavon - Coulon en fixant notamment les objectifs et les moyens d'amélioration.

Approuvé en avril 2015, ce document cadre a montré dans son application certains points qui méritaient d'être précisés, voire reformulés. De plus l'amélioration des connaissances par certaines études a conduit à actualiser et compléter certaines parties du SAGE. Il a donc fait l'objet d'une révision partielle qui a été adoptée le 12 mars dernier par la Commission Locale de l'Eau(CLE). Chaque Commune membre doit désormais émettre son avis sur cette révision.

*Adopté à l'unanimité*

**9. Avis sur le Programme Local de l'Habitat de LMV Agglomération**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le PLH est l'instrument de définition, de programmation et de pilotage local de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté d'Agglomération et aux Communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de la population. Il assure la cohérence de la programmation en

logement et sa répartition équilibrée sur le territoire tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat. Le PLH a été approuvé par le conseil communautaire le 20 juin dernier. Désormais chaque Commune membre doit émettre son avis.

*Adopté à l'unanimité*

#### **10. Prise en charge des frais de capture des animaux domestiques**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

La Mairie fait appel régulièrement à une société spécialisée chargée de la capture des animaux errants. Afin de permettre la refacturation des frais de capture par la Commune aux propriétaires identifiés, il est nécessaire que le conseil municipal en valide le principe.

*Adopté à l'unanimité*

#### **11. Décision Modificative au Budget Primitif 2019**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Il s'agit de transférer des crédits en section d'investissement (Dépenses) afin de rééquilibrer les prévisions budgétaires en fonction des dépenses engagées jusqu'à ce jour et celles à venir. Précisons que ces transferts respectent toujours l'équilibre budgétaire, en retirant des crédits à certains comptes pour les ajouter à d'autres

*Adopté à l'unanimité*

#### **12. Modification du tableau des effectifs de la Commune**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire catégorie A et à l'Arrêté du Président du Centre de Gestion de Vaucluse du 18 juin 2019, le Maire propose la suppression d'un poste de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un poste d'Attaché à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

*Adopté à l'unanimité*

#### **13. Questions diverses**

#### **14. Communiqués du Maire, des délégués communautaires et animateurs de commissions**

- Samedi 6 juillet : Fête du Camping à 19H30
- Jeudi 4 juillet : 1<sup>ère</sup> édition du marché semi-nocturne avec animation
- Retour sur l'épisode de Canicule : Concernant l'école Arthur Rimbaud : décision de ne pas fermer l'école en accord avec les enseignants et possibilité pour les familles de retirer leur enfant de l'école les après-midi ; une réflexion sera menée sur les améliorations à apporter au bâtiment (isolation, climatisation...) sur l'exercice 2020.
- Friches agricoles : réunion de travail avec la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, le Conseil Départemental et le Conseil Régional en vue d'identifier les zones concernées. Trois communes pilotes ont été choisies en vue de mener des actions et proposer des aides pour la mise en culture de certaines de ces friches : Cabrières d'Avignon, Lagnes et Maubec.

*Le Maire lève la séance à 20H45*

Maubec, le 2 juillet 2019

Le Maire,  
  
Frédéric MASSIP

